



*Groupement
des Petits Producteurs
d'Énergies Vertes asbl*

Siège social : Rue des Poiriers, 14, 5030 Gembloux.

Voici les dernières nouvelles de notre groupement.

1. Situation du marché de Vente des CV en Wallonie
2. Délai de paiement d'Elia porté à 120 jours
3. Paiement des CV : témoignage positif sur le paiement Elia
4. Aide de l'asbl pour les problèmes d'encodage des CV à la Cwape
5. Action en justice à l'encontre du courtier Home-Vision
6. Rétroactivité négative pour les installations PV jugées "trop rentables" : Wait and see ?
7. Impact pour les « prosumers » de la tarification progressive de l'électricité
8. Perspectives pour les installations photovoltaïques > 10 kW
9. Rappel de mise au point

1. Situation du marché de Vente des Certificats verts en Wallonie

Le Gouvernement wallon tarde encore à préciser les modalités du nouveau système dit « Quali watt », de ce fait la relance du marché des CV tarde aussi malgré le fait que le quota de certificats verts pour les fournisseurs va augmenter en 2014 (quota porté à 23,1 % contre 19,4% en 2013).

Selon les statistiques de la Cwape (voir tableau ci-dessous), la légère remontée du prix moyen des CV observée au mois d'août ne s'est pas confirmée en septembre.

Année 2013			
Mois	Transactions	Volume (CV)	Prix moyen €/CV
1	12.088	520.225	69,01 €
2	11.703	1.171.038	72,04 €
3	15.176	707.720	70,83 €
4	15.423	541.760	67,65 €
5	11.252	821.364	74,31 €
6	15.737	543.223	70,67 €
7	15.679	612.841	70,17 €
8	16.184	940.733	76,59 €
9	24.131	807.883	70,32 €

Attention, les CV mentionnés ci-dessus concernent l'ensemble des filières renouvelables et pas uniquement le solaire photovoltaïque. Le quota de CV est de l'ordre de 3.600.000 pour l'année 2013 et de 4.300.000 pour l'année 2014.

Ainsi, à la lecture de ce tableau, on peut déjà affirmer que les fournisseurs refont déjà du stock pour 2014, étant donné que les transactions sur les 9 premiers mois de 2013 concernent déjà plus de 6.660.000 CV.

Par ailleurs, les prix du marché libre se rapprochent cependant du prix garanti de 65 €.

En effet, trois acheteurs ont réalisé des ventes récemment aux prix respectifs de 63 €, 63,5 € et 63,75 €. Le fournisseur Lampiris vient d'aligner son prix d'achat sur 65 €, mais uniquement pour ses clients et avec une limite maximale de 50 CV par client.

Dans ce cadre, GPPEV a participé à deux ventes de CV récemment :

- L'une au prix de 63,5 € avec délai de paiement de 50 jours : nous avons regroupé 25 membres pour un total de 760 CV ; à noter que le prix initialement annoncé était de 63 € ; grâce à nos négociations et au nombre de CV regroupés, nous avons obtenu une augmentation du prix de 0,50 €, ce qui n'est pas négligeable car cela a permis à certains, par le biais de cette seule vente, de récupérer le coût de leur cotisation à notre asbl.
- L'autre au prix de 63,75 € avec délai de paiement de 30 jours : cette vente sera clôturée le 10/11 prochain ; à ce stade, nous avons regroupé 15 membres pour un total de 340 CV.

La vente à Elia au prix garanti de 65 € reste une piste, mais son délai de paiement est désormais porté à 120 jours (4 mois ! voir point 2 ci-dessous).

Devant cette situation et afin de préserver au mieux vos intérêts financiers, nous suggérons d'attendre la fin décembre avant de faire vos encodages. A ce moment, notre nouvelle News devrait vous informer de la reprise ou non du marché.

Vente des anciens CV non vendables à ELIA

Si vous avez d'anciens CV pour lesquels vous avez coché « vente libre » et donc non vendables à ELIA, il est temps de les vendre car le Gouvernement ne prendra pas de décision de rétroactivité de la vente à Elia.

Soyez attentifs à relever régulièrement votre boîte mail, car des ventes « rapides » pourront encore sans doute être organisées prochainement, ventes auxquelles vous pourrez peut-être écouler ces anciens CV. Mais attention, car certains acheteurs ne rachètent plus les CV trop anciens.

2. Délai de paiement des CV par Elia porté à 120 jours

Sur base de l'[arrêté du Gouvernement wallon du 12 septembre 2013](#), la CWaPE dispose désormais d'un délai de 75 jours pour valider et transmettre les informations nécessaires à ELIA, qui dispose également désormais d'un délai de 45 jours pour le paiement des certificats verts au producteur à dater de la réception de ces informations de la CWaPE, le délai total étant ainsi porté à 120 jours maximum.

Les nouveaux délais sont d'application pour les transactions enregistrées* dans la banque de données de la CWaPE depuis le 7 octobre 2013.

A noter cependant que, pour tout encodage d'index avec vente à Elia, vous avez intérêt à effectuer l'encodage quelques jours avant la fin du mois plutôt qu'en début de mois ; en effet, la Cwape attend la fin de chaque mois avant de les traiter et compte ainsi 90 jours de délai à dater de la fin du mois concerné.

3. Paiement des CV : témoignage positif sur le paiement Elia

A noter que les délais imposés à Elia sont des délais maximum.

Un de nos membres a souhaité exprimer un témoignage positif sur cette question, étant entendu que, dans son cas, le paiement s'est réalisé beaucoup plus rapidement que prévu (30 jours au lieu de 60 à l'époque).

Néanmoins, à l'avenir, confronté à des difficultés de trésorerie, il est fort probable qu'Elia utilisera le délai maximum mis à sa disposition par le législateur.

4. Aide de l'asbl pour les problèmes d'encodage des CV à la Cwape

De l'avis de nombreux utilisateurs, le site extranet e-cwape n'est guère convivial et le manuel que la Cwape met à disposition de ceux-ci ne l'est guère plus : pour certains, 42 pages c'est trop.

C'est pourquoi, notre asbl met désormais à disposition des membres un guide simplifié où l'essentiel des opérations est synthétisé en 9 pages. Ce guide est disponible via la « Dropbox » et le sera bientôt sur notre site internet.

Entretiens, vous pouvez également l'obtenir sur simple demande auprès de notre vice-président, Charles Daffe, à l'adresse mail gppev@scarlet.be

5. Action en justice à l'encontre du courtier Home-Vision

Certains membres, producteurs solaire photovoltaïque, ont négocié la vente de leurs certificats verts via un contrat en bonne et due forme avec le courtier Home-Vision sprl, qui ne respecte pas ses engagements, principalement le paiement des CV dans le délai imparti. A ce stade, le courtier fait le « mort » et ne répond même plus aux courriers recommandés transmis, pour certains, avec accusé de réception sur base du modèle fourni par notre asbl. Aux dernières nouvelles, cette société serait sous contrôle judiciaire.

Une vingtaine de nos membres-producteurs sont concernés, chacun pour des montants de quelques milliers d'euros.

Une action commune en justice est en préparation, sur base d'un jugement récent à Liège qui a donné raison aux plaignants qui ont pu récupérer leurs certificats verts.

Cette action est réservée aux membres effectifs de notre asbl.

6. Rétroactivité négative pour les installations PV jugées "trop rentables" : Wait and see ?

En août dernier, dans notre News précédente, nous évoquions déjà ce projet du Gouvernement wallon de ramener l'octroi des CV de 15 à 10 ans pour les installations de moins de 10 kW ayant droit aux conditions jusqu'au 30/11/2011 avec effet rétroactif. Rappelons que ce projet a avorté à ce stade !!

En effet, l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 (publié au MB ce 07/08/2013) réprecise dans le tableau récapitulatif que **l'octroi des CV pour les installations de moins de 10 kWc ayant droit aux conditions jusqu'au 30/11/2011 reste bien de 15 ans** ; la Cwape dans un avis rendu le 2 juillet, laissait en effet entendre que la rétroactivité de la proposition du Gouvernement de ramener la durée d'octroi à 10 ans n'était pas tenable juridiquement et que la Cwape s'en référerait à l'avis que rendra la section législation du Conseil d'Etat sur ce point. C'est sur base de l'avis du Conseil d'Etat donné le 8 juillet 2013 (n° 53.579/4, avis non rendu public) que ce nouvel arrêté a été pris.

Faut-il en conclure que le Gouvernement a de nouveau fait marche arrière sur son projet ? Apparemment non, si l'on en croit l'annonce faite par le Ministre Nollet le 12 septembre dernier, qui prévoit toujours « **une modification du facteur k pour les installations Solwatt bénéficiant d'un rendement trop élevé** » (ndlr : le facteur k concerne le nombre de CV octroyé par 1.000 kWh produits). A ce stade, aucune précision n'a été donnée à ce sujet.

Notre asbl restera très attentive à l'évolution de cette proposition.

7. Impact pour les « prosumers » de la tarification progressive de l'électricité

Le Gouvernement wallon du 12 septembre s'est également prononcé sur le projet de tarification progressive de l'électricité qui prévoit notamment une allocation annuelle de gratuité allant de 400 à 800 kWh modulée en fonction de la taille des ménages.

A noter que les ménages qui se chauffent à l'électricité ne seront pas concernés par les mesures.

Par contre, les « prosumers » (c'est-à-dire les consommateurs qui sont également des petits producteurs, principalement photovoltaïques) seront bien concernés.

Il faudra sans doute attendre la publication officielle de l'arrêté pour connaître le sort réservé aux prosumers qui se chauffent à l'électricité ainsi que si l'autoproduction rentre dans la consommation totale pour définir les seuils.

8. Perspectives pour les installations photovoltaïques > 10 kW

Notre News du mois d'août annonçait déjà que l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 (publié au MB ce 07/08/2013) a revu à la baisse la durée d'octroi des CV pour les installations photovoltaïques de plus de 10 kWc : l'octroi se limite désormais à 10 ans au lieu de 15 ans pour les installations existantes pour lesquelles il n'y a pas d'effet rétroactif ; la mesure vient d'entrer en vigueur pour les nouvelles installations non réceptionnées à la date de ce 06/11/2013.

L'objectif du Gouvernement wallon est de multiplier par 8 la production des grandes installations photovoltaïques d'ici 2020 : on passerait d'une production actuelle de 50 GWh par an (ce qui représente à peine 8,7 % de la production photovoltaïque totale en RW) à plus de 390 GWh par an en 2020 (ce qui devrait représenter plus de 30% de la production photovoltaïque totale en 2020).

On ne sait pas trop comment cet objectif sera atteint, étant donné que la prochaine mesure envisagée est la réduction du taux d'octroi de CV à 2 CV/MWh pour la tranche inférieure ou égale à 50 kWc et à 2,5 CV/MWh pour la tranche de puissance comprise entre 50 et 250 kWc, le taux d'octroi étant maintenu à 1 CV/MWh au-delà de 250 kWc. Il est vrai cependant que le prix total d'une installation a été divisé par trois en quatre ans, étant désormais à un prix inférieur à 2 € par watt-crête installé. La Cwape a néanmoins remis un avis demandant un taux d'octroi unique de 2 CV/MWh pour toutes les installations entre 10 et 250 kWc.

9. Mise au point

Depuis juillet 2013, les activités de l'ancien Groupement de vente des certificats verts sont désormais assurées par notre nouvelle ASBL GPPEV fondée le 24 juin dernier.

Désormais, pour recevoir nos NEWS, les anciens membres du Groupement de vente des CV doivent se faire membre de l'asbl GPPEV, soit en tant que membre sympathisant (cotisation annuelle de 10 €), soit en tant que membre effectif (cotisation annuelle de 20 €).

Les avantages des membres (sympathisant et effectif) de l'asbl sont les suivants :

- accès aux NEWS d'information sur les énergies renouvelables et le marché des CV
- participation au groupement de vente des CV
- aide à l'utilisation du site e-cwape

Avantages spécifiques pour les membres effectifs :

- participation aux décisions de l'asbl
- support juridique et défense en justice
- accès espace membre du site internet de l'asbl (site actuellement en construction)

Amicalement. Pour le Conseil d'administration du GPPEV, Daniel COMBLIN, Président.